

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1794

présenté par

M. Ferrand, Mme Valter, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret,
M. Travert et Mme Untermaier

ARTICLE 50

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« l'assentiment »

le mot :

« l'accord ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.